

« 1242 CC »
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 135 000 €
Siège social : 1242 Chemin de la Côte Couzon
42320 SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ

DESIGNATION DU GERANT

L'an deux mille vingt-six,
et le vingt-huit mai,

Le soussigné :

- Monsieur David BEN MELEH,

Agissant en qualité d'unique associé de la société « 1242 CC », a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner la première gérance de la société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- **Monsieur David, Thomas BEN MELEH**, demeurant à SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ (42320), 1242 Chemin de la Côte Couzon, né le 24 décembre 1988 à SAINT-ETIENNE (Loire), de nationalité française, résident français au sens de la législation fiscale.

Pour une durée indéterminée.

Monsieur David BEN MELEH déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus dans les limites des statuts et de la loi.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique l'associée unique.

Signé par : David BEN MELEH

David BENMELEH

C4BAB70FB59B4A...